

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

SOUS-PREFECTURE  
RECU LE  
13 FEV. 2014  
SERVICE COURRIER

~~EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL~~  
~~DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES~~  
~~ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS~~

DGS	
SG	↖
DGR	

SICTOM Pézenas-Agde - Reçu le

20 FEV. 2014

Service Courrier

SEANCE du 23 JANVIER 2014  
(2<sup>ème</sup> convocation sans quorum)

DLB 1019/2014

DMT	
DF	
DRH	↖
DC	

L'an deux mille quatorze et le Jeudi 23 Janvier 2014 à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : MM. Yves LAUGE, Adam DA SILVA, André GALINIER, Jean-Yves LE BOZEC, Robert BAISSÉ, Michel CAUMETTE, Alain HUC, Michel TRINQUIER, Alain RYAU, Louis BORRAS, Pierre MARHUENDA, Gaël MINIER, Michel LOUP, Robert GAIRAUD, Michel ODILE

Mme Michèle DERSON

**Absents excusés** : MM. Gaby RUIZ, Robert GELY, Alain SENEGAS, Guilhem BONNARIC, Michel UNAL

Mmes. Nathalie ESTELLON, Gwendoline CHAUDOIR

**Objet** : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET EN EMPLOI A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 14 Décembre 2010, le Comité Syndical a procédé à la modification du tableau des effectifs du personnel par la création d'un emploi d'Attaché Territorial à temps non complet, en charge de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,

Compte tenu de la politique de Ressources Humaines du SICTOM en cours de mise en place (développement des services, rationalisation de la répartition des effectifs et adaptation de l'organisation aux besoins actuels, émergence de nouveaux profils, mutualisation, etc...), il convient de supprimer l'emploi d'Attaché Territorial, Chargé de la gestion Prévisionnelle de l'emploi et des compétences, créé initialement à temps non complet par délibération du 14 décembre 2010, pour une durée de travail de 28 heures hebdomadaires et de créer un emploi d'Attaché Territorial, chargé d'une mission de recherche et de propositions de mise en adéquation entre emplois et besoins du SICTOM, à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine.

Il propose que cet emploi soit rémunéré sur la base du 12<sup>ème</sup> échelon du grade d'Attaché Territorial (IB 801 – IM 658) et invite les membres présents à se prononcer.

SOUS-PRÉFECTURE  
REÇU LE  
13 FEV. 2014  
SERVICE COURRIER

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,


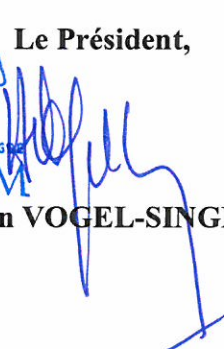
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ADOpte** la proposition du Président telle que sus exposée,

**DECIDE** de modifier, en conséquence, le tableau des emplois du SICTOM par la création d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet, rémunérée dans les conditions précitées,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits, en tant que de besoins au budget primitif de l'exercice 2014.

  
**Le Président,**  
  
**Alain VOGEL-SINGER**

DGS	
SG	✓
DGR	

SICTOM Pézenas-Agde - Reçu le

20 FEV. 2014

Service Courrier

DMT	
DF	
DRH	✓
DC	